



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E53842

VALABLE JUSQU'AU 07/02/2027

ÉDITÉ LE

06/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1995

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOURG EN BRESSE 402 531 701

Siret : 402 531 701 00017

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 4300347

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 5098446204

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5098446204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : GENILLON

61 ALLEE DU THIOUDET
ZA DE MONTERNOZ
01960 PERONNAS

Téléphone : 04 74 21 42 70

Portable : 06 85 05 33 76

Fax :

Site Internet :

E-mail : gilbert.genillon@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

CROISY DANIEL GÉRANT

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	14/11/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	14/11/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	19/11/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	08/02/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	14/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.